Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 2

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Union suisse pour l'amélioration du logement

Le Comité central de l'USAL a siégé à Zurich le 23 janvier 1960. Il étudia différentes questions visant à encourager la construction d'immeubles à loyers modérés.

M. François Picot, de Genève, présenta un intéressant rapport sur « Le projet de la Commission d'experts **d'une loi fédérale sur les cartels et les organismes analogues** ». Après une discussion nourrie, le Comité central estima qu'une loi sur cet objet serait un excellent instrument pour lutter contre les abus des cartels, car dans le domaine des matériaux de construction, les organismes de ce genre peuvent exercer une influence nuisible. Si nous désirons maintenir le coût de construction au prix le plus bas possible, les membres de l'USAL ont intérêt à encourager une mesure tendant à limiter les effets des cartels.

Dans le domaine culturel de l'esprit coopératif et de la formation des secrétaires, gérants ou caissiers de coopératives d'habitation, le Comité central étudia la possibilité de créer un cours de perfectionnement dont le programme comprendrait des conférences, des exposés et discussions sur les sujets suivants :

a) Quelles sont les tâches actuelles des coopératives d'habitation ?
b) Comment gérer économiquement les immeubles de nos coopératives d'habitation ? L'ordre dans la maison. Le contrôle des réparations. Les locataires difficiles et les litiges entre locataires. Les installations collectives (buanderies, places de jeux, etc.).
c) Création d'un esprit coopératif. De la responsabilité des membres pour la bonne conservation des immeubles appartenant aux coopératives d'habitation. De l'utilisation des loisirs.

Ce cours de deux jours aura lieu pour la première fois en septembre 1960 à Muttenz. Il a été question d'un cours bilingue, mais la Commission spéciale jugea préférable de s'en tenir à l'allemand et de laisser la Commission romande en organiser un autre en français. Le Comité central envisage d'octroyer une subvention pour les frais des conférenciers, mais ceux des participants seront à la charge des membres ou des sections.

L'assemblée générale des délégués aura lieu cette année à Berne, les 28 et 29 mai. Il est prévu une conférence sur le prix des terrains de construction. Le programme et les bulletins d'inscription seront adressés aux sections en temps opportun.

Le Comité central a en outre examiné les comptes de l'USAL pour l'exercice 1959, ceux du Fonds de roulement et de la revue « Das Wohnen ».

R. Gerber.

Union internationale des architectes

L'Union internationale des architectes, après la réunion de son Comité exécutif, les 21 et 22 septembre dernier, au Palais Foz, à Lisbonne, a tenu sa VIe assemblée ordinaire, les 23 et 24 septembre, à l'Institut de médecine tropicale. Il y a eu trois séances auxquelles assistaient : MM. Hector Mardones Restat, président ; Robert H. Matthew, Yang Ting-Pao et Giovanni-Battista Ceas, vice-présidents ; Pierre Vago, secrétaire général ; Willy Van Hove, trésorier, ainsi que tous les membres du Comité exécutif et soixante délégués représentant trente-trois pays. Plusieurs organisations internationales ayant des relations avec l'UIA avaient envoyé des observateurs, notamment : M. Michel Dard (Unesco), M. A. Gomes d'Almendra (Bureau international du travail), M. Ivo Cruz (Conseil international de la musique), M. Jean-Pierre Vouga (Conseil international du bâtiment).

M. Vago, secrétaire général, a rappelé la proposition qu'il avait faite de créer une catégorie de « membres associés » pour les pays désirant faire partie de l'UIA, mais n'ayant pas les cent architectes prévus au règlement intérieur pour former une section. A la suite de la consultation générale des sections, il est apparu que la majorité préférait réduire à cinquante le chiffre limite plutôt que de créer une autre catégorie de membres au sein de l'UIA. M. Vago a indiqué qu'après discussion, le Comité exécutif, puis l'assemblée ont opté à l'unanimité pour cette solution.

Le président a rappelé ensuite que la Colombie et le Viet-Nam ont été admis provisoirement par le Comité exécutif en 1958. D'autre part, le Luxembourg a également présenté une demande officielle d'admission, acceptée unanimement par l'assemblée. Chacun de ces pays sera représenté à l'assemblée par un délégué, suivant la répartition actuelle.

Les présidents de l'Association des architectes allemands de la République fédérale d'une part, et de la République démocratique d'autre part, ont fait une déclaration à l'assemblée, par laquelle ils expriment le désir de leurs deux pays de collaborer efficacement aux activités de l'UIA. Mais dans les conditions politiques, économiques, juridiques et sociales actuelles, il s'est révélé qu'il était difficile de maintenir une Section allemande unique. C'est pourquoi les deux organisations ont admis le principe de deux sections distinctes, tout en affirmant leur résolution de maintenir entre elles les relations les plus cordiales. Les deux Sections allemandes seront représentées, respectivement, par trois et deux délégués.

Le secrétaire général a exposé qu'en raison des modifications survenues à la situation en Afrique du Nord depuis la fondation de l'UIA, les organisations qui constituent la Section nord-africaine proposaient de dissoudre la section, d'admettre le Maroc et la Tunisie comme sections indépendantes, le Groupe algérien étant rattaché à la Section française.

Le Maroc et la Tunisie seront représentés chacun par un délégué.